



Conseil d'établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice



Procès-verbal

Séance du mardi 4 février 2025 à 20h00

Buvette du collège de la Concorde, Chavannes-près-Renens

Présences : M. Jean CEPPI – Mme Anne MERMINOD – M. Bertrand DE RHAM – Mme Mirela VERSCHUEREN – M. Dimitri TORREGROSSA – M. François BRASSART – M. Neal GAUVIN – Mme Jeanne LIEVENS – Mme Stefania HOFMANN – Mme Janik ALTHAUS – M. Stéphane GABRIEL – M. Robin NICHELE – Mme Esra AKBULAK

Excusés : Mme Florence POJER – Mme Mariel CASTRO – Mme Imma MOSCA

Absents : Mme Ilaria PRETELLI – Mme Cécile MATHOU – Mme Alexandra MONNOT –

Procès-verbal : Danielle Menoud

1. Accueil

M. Jean CEPPI ouvre la séance, il souhaite la bonne année et la bienvenue à tout le monde.

2. Liste de présence

Conformément à ci-dessus

3. Adoption de l'ordre du jour

Sans modification, l'ordre du jour est adopté.

4. Adoption du procès-verbal du 19 novembre 2024

M. Dimitri TORREGROSSA mentionne qu'à la page 2, au paragraphe 7, il est mentionné : « Les logements se remplissent beaucoup plus vite que par le passé. » ce qui ne mentionne pas de quoi il est fait mention. Il est proposé de remplacer par : « Les logements se remplissent beaucoup plus rapidement que pour le quartier des Cèdres. » (n.d.l.r. Suite à une circulation de courriels, il a été proposé la phrase : *Dans le passé, la commune a constaté que le quartier des Cèdres avait mis plus de deux ans à être loué, ce qui lui avait laissé suffisamment de temps pour s'organiser en matière de places parascolaires, de garderie, de crèche et d'école. Pour le quartier Horizon, la commune avait estimé qu'il faudrait également environ deux ans pour que tous les logements soient loués.* Cependant, elle a constaté que tout avait été loué beaucoup plus rapidement que par le passé, ce

qui a entraîné des problèmes de disponibilité des places parascolaires, en garderie et à l'école. Celle-ci est adoptée par la majorité des membres présents ayant répondu)

Le procès-verbal ainsi modifié est adopté à la majorité (1 abstention).

5. Démissions / nominations

Mme Imma MOSCA est nommée dans le quart autorités communales (elle remplace M. Amaury DAELE)

M. François BRASSART est nommé dans le quart parents d'élèves (il remplace Mme Yasmine BOOLAKEE BETTEX)

Mme Mariel CASTRO est nommée dans le quart Organisations (elle remplace M. Vincent JOST)

Mme Esra AKBULAK est nommée dans le quart école (elle remplace M. Christophe DONY).

Il restera un poste à pourvoir pour le quart parents d'élèves (en remplacement de M. Rabia AMOR) pour Chavannes.

6. Communication de la Direction

Mme Stefania HOFMANN, Directrice, annonce :

- qu'à partir du 10 février le bâtiment modulaire de la Plaine sera en construction.
- Du quartier Horizon, des inscriptions arrivent pour la rentrée du mois d'août où sont prévu 1'540 élèves pour le moment.
- Un nouveau médecin scolaire a été trouvé. M. CEPPI annonce qu'il sera notifié et publié sur le site dès que son contrat sera signé et un courriel sera envoyé aux membres du Conseil d'Établissement. Cette personne pourrait venir au prochain Conseil d'établissement pour se présenter.
- Les camps de ski en janvier sont tous partis, et tous rentrés. C'est énormément de travail. Les téléphones sont allumés 24/24.

Les projets réalisés sont :

- une salle de travail au collège de La Planta pour les enfants de 9-11S en autonomie. Depuis un mois, tout va bien. Il n'y a pas eu de dépréciation. L'idée est de pouvoir dire aux élèves que c'est leur école et qu'on leur fait confiance. Ils peuvent ainsi travailler au calme.
- Une salle de conférence a été rénovée par les élèves. Prévue initialement pour les enfants qui avaient reçu des heures d'arrêt, vu le succès, elle a été ouverte à tous les élèves. Ils sont contents d'avoir fait eux même les travaux (pose de parquet, etc.). Certains élèves qui étaient en décrochage, ont raccroché. Une inauguration aura lieu prochainement.

7. Communications des Municipalités

Mme Anne MERMINOD, Municipale de Saint-Sulpice annonce que les stores du collège des Pâquis ont été réparés. Le budget communal a été refusé provisoirement par le Conseil communal. Ce qui entraîne que rien ne peut être entrepris. Cela impacte un petit peu l'école. Les dépenses imprévisibles ne peuvent pas être payées. Date du prochain Conseil : le 26 février. Les camps de ski ont pu avoir lieu car ils avaient été réservés avant.

A Chavannes, rien de particulier. L'arrivée de nouveaux habitants suit son cours. Le Service de l'Urbanisme est d'une grande aide concernant le para et préscolaire. Le niveau de collaboration a permis de huiler la machine. L'urgence a fait que les services travaillent ensemble. L'année 2025 part sur les chapeaux de roue. Il y a des solutions à trouver. Des communications auront lieu ultérieurement. M. Dimitri TORREGROSSA demande où en sont les crèches ? Pour l'instant, ce sujet ne fait pas partie des discussions. Il y a aussi des plans entre le Service de la Cohésion sociale et le Service de l'Urbanisme. Une prise de contact a eu lieu avec le délégué à la promotion économique afin trouver des solutions de location. L'information n'est pas connue à ce jour. Dès qu'il y aura des places en vue, la communication sera faite massivement. Mme Anne MERMINOD rappelle que Chavannes fait partie de l'AJESOL et que 44 places vont s'ouvrir sur Ecublens. Mme Jeanne LIEVENS propose de contacter le Service de la Cohésion sociale, et plus spécialement Mme Barbara LERCH, cheffe de service, qui pourra renseigner.

8. Communication des groupes représentés (communes, parents, organisations, école)

Quart communes : M. Bertrand DE RHAM confirme que la commune de Chavannes-près-Renens a adopté le budget communal avec deux amendements. L'un concernait les subsides communaux pour les camps extra-scolaires : CHF 4'500.- avec une publicité faite aux écoles pour les familles modestes. Pour les camps scolaires, ils sont à charge du canton. Si les parents ne peuvent pas payer les CHF 16.- par jour, ils s'adressent au Service de la Cohésion sociale (des aides ponctuelles existent au SCS).

Quart organisations : Mme Jeanne LIEVENS annonce que le Service de la Cohésion sociale de Chavannes doit répondre à de nombreux nouveaux habitants et ils vont engager deux nouveaux postes à 80 % pour le socio-culturel (un pour l'enfance et un pour la jeunesse).

Quart école : rien à apporter.

Quart parents : rien à apporter.

9. Propositions pour le démarrage d'un projet du Conseil d'Établissement

Le nouveau projet de M. Jean CEPPI pour le Conseil d'Établissement est présenté par un PowerPoint. C'est un défi à relever pour les membres du Conseil d'Établissement : un événement organisé par le Conseil d'Établissement. Il présente la synthèse des objectifs : rapprocher – informer – dynamiser. Il demande quel type d'évènement les membres aimeraient organiser. Différentes pistes sont proposées :

- Une conférence avec des thèmes (Alimentation – Harcèlement – Numérique – Orientation)
- Une journée d'accueil avec des stands de diverses associations (APE – Clubs de sport – Communes – autres associations)
- D'autres évènements (« 10 jours sans écran » - expositions – productions de contenu – etc.)

Dans le règlement du Conseil d'Établissement figure l'obligation une fois par année d'une Assemblée des parents qui pourrait intégrer une conférence avec un thème porteur.

Une conférence organisée par l'école a déjà lieu en décembre au sujet des écrans (en 2023, 20 personnes étaient présentes et en 2024, 100 personnes présentes environ).

Un autre thème devra être choisi par le Conseil d'Établissement qui devra organiser cet événement grâce à des groupes de travail. Mme Mirela VERSCHUEREN propose le thème : sécurité de l'enfant (qui pourrait englober le harcèlement, les téléphones à l'école ou à l'extérieur

de l'école). M. Bertrand DE RHAM relève que c'est bien de parler des problèmes, mais pas que sous l'angle du problème. Il y a des points positifs à voir dans ces problématiques afin de ne pas présenter une conférence anxiogène. On pourrait apporter des pistes de résolution des soucis. Une idée : avoir des tableaux d'informations expliquant ce qui existe (quelles sont les bonnes démarches, qu'est-ce qui existe comme solutions, comme démarches à entreprendre). Idée d'une bonne accroche : venez nous informer si ça vous arrive ou à votre voisin. Ça pourrait être une conférence avec les parents et les jeunes. M. Niels WEBER pourrait être l'intervenant à contacter. Avec des témoignages (de chauffeurs de bus par exemple), la police de proximité, l'aumônier de ville, un psychothérapeute pourraient être également des intervenants.

Un groupe de travail doit se créer pour se répartir les tâches. L'école pourrait transmettre les invitations dixit Mme Stefania HOFMANN, c'est quelque chose à organiser avec le SCS. Un tout ménage, un affichage dans la rue et chez les commerçants. Il est demandé sous quel nom serait établie l'invitation ? Le Conseil d'Établissement, personne ne connaît, il n'y a pas de logo.

L'idée de la date : 1^{er} semestre 2025, rentrée 2025 juste avant les vacances d'automne.

La salle Nucléo du Vortex semble plus appropriée, le parking du foot à côté est à disposition. La communication sera très importante.

À l'unanimité tous les membres du Conseil d'Établissement sont d'accord de démarrer ce projet. Les personnes à disposition sont (hormis les Municipaux et la Direction des écoles) : M. François BRASSART, M. Bertrand de RHAM, M. Neal GAUVIN et M. Dimitri TORREGROSSA qui sont d'accord de se rencontrer afin de mettre en place les « postes » de travail. Ils trouveront une date pour se réunir et débuter le projet. Les autres pourront rejoindre l'équipe de travail en tout temps (les dates et lieux de rencontre seront communiqués à l'ensemble des membres du Conseil d'Établissement).

M. Jean CEPPI explique que cette conférence pourrait devenir la raison d'exister du Conseil d'Établissement.

M. Jean CEPPI documentera pour les soirées suivantes afin de permettre une organisation plus fluide (une « marche-à-suivre », une conférence « clés-en-mains »).

10. Fixation de la date du prochain Conseil : le mardi 20 mai 2025 à 20H00 à Saint-Sulpice

11. Divers et propositions individuelles

Les questions posées dans le Speak Up sont les suivantes :

Mme Mariel CASTRO annonce que durant l'année scolaire 2025-2026 seront organisés par l'APE de Saint-Sulpice, les manifestations publiques suivantes à Saint-Sulpice :

- Samedi 1er mars 2024 RUBIKS-POKEMON atelier pour enfants de la 4P à la 7P à la salle du Conseil communal
- Dimanche 16 mars Atelier Puberté destiné aux filles 10-14 ans à la salle du Conseil communal
- Dimanche 6 avril 10h-12h chasse aux œufs dans le parc du Russel
- Vendredi 27 juin 11h45-14h00 Pique nique de fin d'année + activité ludique pour les enfants, (spectacle de bulles de savons)
- Ateliers Science-Sulpice (dates à déterminer en mai et septembre, collège des Pâquis ou extérieur)
- Samedi 1er novembre Halloween au centre du village

- Dimanche 16 novembre AG de l'APE Saint-Sulpice à la salle du Conseil communal
- Samedi 6 décembre, Fenêtre de l'Avent – St-Nicolas avec contes en musique à la salle du Conseil communal

Question de M. Neal GAUVIN : « Nous aimerions savoir pourquoi l'Établissement de Chavannes et Saint-Sulpice n'a pas de remplaçants titulaires, à l'instar de Lausanne. Est-ce que ça a déjà été envisagé ou étudié ? »

Réponse de Mme Stefania HOFMANN : La Direction ne peut pas engager un remplaçant à long terme. Il n'y a qu'à Lausanne. Il y a un service de piquet pour le secondaire. Le but est de faire au mieux. Les remplacements de longues durée sont vérifiés.

Question de M. Neal GAUVIN : « Pourriez-vous nous faire un bref retour des écoles concernant la première année des congés joker ? »

Réponse de Mme Stefania HOFMANN : Il n'y a pas eu beaucoup de demande. Elle n'est pas sûre que tous les parents ont compris qu'ils pouvaient utiliser cette formule. Il y a eu moins de demande de congé avant Noël. Les enfants sont sous la responsabilité de leur parents lors des congés joker. Et au niveau des enseignants, M. Stéphane GABRIEL mentionne qu'ils attendaient ce congé joker pour palier les mensonges. Il y a eu très peu de demande. Le congé joker doit être annoncé plus tôt (48h à l'avance) donc le remplacement peut être préparé. Les demandes de congé joker sont faites dans le respect.

Question de Mme Cécile MATHOU : « Serait-il possible d'avoir des patrouilleurs scolaires au croisement Route de la Maladière/ Avenue de la Gare pour sécuriser le passage des enfants allant vers le collège de la Plaine, ce carrefour étant assez dangereux ? »

Réponse M. Jean CEPPI : il y a à cet endroit deux feux et deux passages piétons sans feu. Un est très dangereux (celui qui vient du giratoire, devant l'école BSL). La visibilité est très mauvaise. Il y a un projet de limitation de vitesse sur l'ensemble de la commune. Il y a trois nouveaux patrouilleurs qui viennent de commencer. Potentiellement, ils pourraient être déplacés du passage de la Maladière/Champ-Fleuri à cet endroit. La Municipalité choisit où elle positionne les patrouilleurs. Un mail au Greffe pourrait être envoyé afin de pouvoir passer cette demande en séance de Municipalité. M. Bertrand DE RHAM explique d'au mois de décembre 2024, au Conseil communal il a été annoncé que d'ici au 15 mars 2025 si la DGMR n'avait pas donné de réponse, la Commune de Chavannes mettra en place les panneaux et les marquages pour le passage à 30 Km/h sur les routes prévues dans le préavis 40/2023.

M. Bertrand DE RHAM trouve pratique le système Speak up pour les divers de la séance.

Aucun autre divers n'étant demandé, la séance est levée à 21h51.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire
 primaire et secondaire
 de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice

Présidence :


Jean CEPPI

Secrétariat :


Danielle Menoud